

L'amicale des Sapeurs Pompiers
de Valbonne Sophia Antipolis organise



avec l'aide de l'Union Départementale des Sapeurs Pompiers



le 1^{er} CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL DE NATATION SAPEURS POMPIERS

le Dimanche 9 juin 2013 à Nautipolis



Règlement de la compétition



SOMMAIRE

1 DEROULEMENT GENERAL ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

1.1 - Conditions de participation

1.2 - Règlements applicables

2. EPREUVE ET RECOMPENSE

2.1 - Classement individuel

2.2 - Classement par équipe

2.3 - Récompenses

2.4 - Entraînement

2.5 - Arbitrage

3. INSCRIPTIONS

Fiche d'inscription des Sapeurs-pompiers

1) DEROULEMENT GENERAL ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le championnat départemental de natation des sapeurs-pompiers 2013 est une compétition qui est organisée par l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Valbonne Sophia-Antipolis en partenariat avec l'Union Départementale des Sapeurs Pompiers des Alpes Maritimes (UDSP 06)

Cette épreuve de niveau départemental est placée sous le parrainage de l'union départemental des Sapeurs Pompiers de France.

Le championnat se déroule sur 1 demi-journée, de 9h à 13h et permet de désigner les champions départementaux des sapeurs-pompiers

- ✓ Catégorie Homme
- ✓ Catégorie Femme
- ✓ Par équipe.

La compétition se déroule sur le site de Nautipolis à Valbonne Sophia Antipolis qui est conforme aux lois et règlements en vigueur concernant les établissements sportifs. (Bassin de 25m)

1.1 - Conditions de participation

Pour participer, les nageurs doivent:

- ✓ Etre à jour de la visite médicale annuelle
- ✓ Etre membres actifs ou membres associés à l'UDSP 06 (les sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires ainsi que les personnels administratifs, techniques et spécialisés du SDIS 06 et les JSP et les sapeurs pompiers de Monaco)
- ✓ Une cotisation de 10 euros par nageur est demandée par cheque à l'ordre ASPVSA

1.2 - Règlements applicables

Les règles édictées par la fédération française de natation:

- Equipement homologué FFN (combinaison intégrale interdite)

- Deux départs seront autorisés en cas de faux départ.

2) EPREUVE ET RECOMPENSE

2.1 - Classement individuel

Cette compétition permet d'attribuer le titre de champion départemental de natation Sapeurs Pompiers :

- ✓ Hommes
- ✓ Femmes

Ce classement individuel permet de décerner le titre de champion départemental.

Les épreuves sont :

50m nage libre

50m brasse

50m papillon

50m dos

100m nage libre

2.2 - Classement par équipe

Un classement par équipe est effectué.

Une équipe est constituée au minimum et au maximum de 4 nageurs d'une **même caserne**.

Le nombre de nageurs n'est pas limité.

Chaque caserne peut constituer plusieurs équipes.

Ce classement par équipe permet de décerner le titre de champion départemental par équipe.

Le classement est fait par l'addition des points des 2 relais de l'équipe de la manière suivante :

- ✓ 1ère relay : 4x50 nages libres
- ✓ 2ème relay: 4x50 4nages

L'équipe déclarée vainqueur est l'équipe totalisant le plus de points.

Le trophée remis à cette occasion reste la propriété de l'équipe vainqueur, jusqu'à sa prochaine remise

en jeu, en général l'année suivante.

2.3 - Récompenses

Les récompenses sont attribuées de la façon suivante :

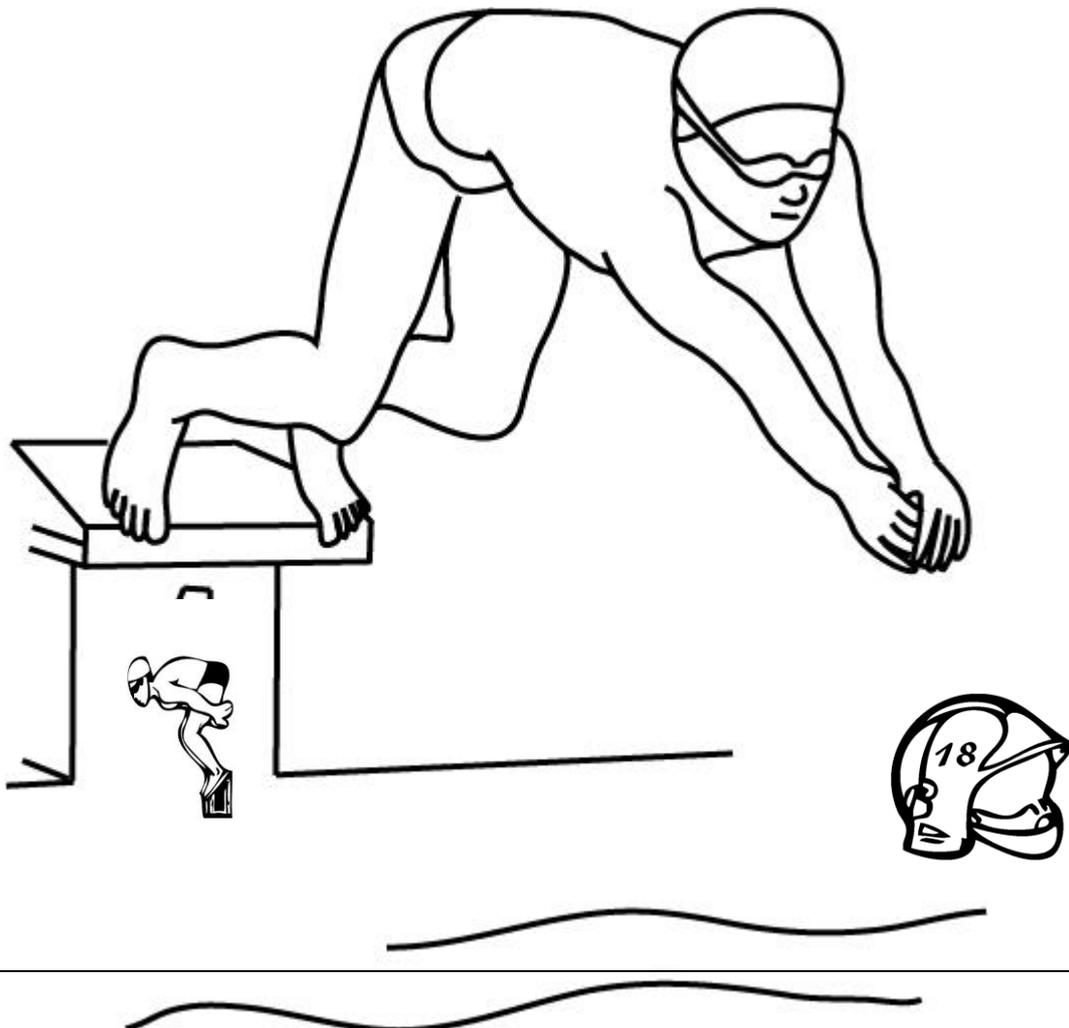
- ✓ Une récompense pour les 3 premiers par épreuve
- ✓ Une récompense pour les 3 premières par épreuve
- ✓ Une récompense pour les 3 premières équipes

2.4- Entraînement

Le bassin sera accessible avant le début des épreuves pour une durée de 30 minutes à partir de 8h00.

2.5 - Arbitrage

Deux chronométreurs seront présents sur chaque ligne d'eau



Fiche d'inscription par équipe

A envoyer avant le 20 mai 2013

par mail ou par courrier interne

Caserne de				
Coordonnée du nageur responsable de l'équipe				
Matricule	Nom	Prénom	Date de Naissance	Téléphone
<u>NAGEURS</u>				
Matricule	Nom	Prénom	Date de Naissance	Téléphone

Cordonnées du Responsable de la manifestation

Sergent BOIS Romain Section 1

Tél 06.63.93.11.07/ 04 97 21 40 30

Mail : romainbois@hotmail.com